

Coup d'œil sur la fiscalité

Trois propositions de réformes

À l'heure où nous devons trouver des solutions pour financer adéquatement et équitablement les services publics que nous avons décidé collectivement de nous offrir, la CSQ réclame que le gouvernement mette en branle un vaste chantier ouvert, pluraliste et documenté, afin de revoir l'ensemble notre fiscalité. Dans l'attente de ce grand sommet sur la fiscalité, nous désirons mettre au jeu trois propositions de réformes pouvant être mises en œuvre rapidement et qui permettent de tendre vers un régime fiscal plus équitable et un financement adéquat des services publics.

1. La taxe sur les véhicules de luxe et leurs émissions de CO₂

Alors que plusieurs spécialistes et politiciennes et politiciens font pression pour effectuer un virage vers les taxes sur la consommation, cette proposition développée par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a l'avantage d'être progressive (contrairement aux taxes à la consommation qui sont normalement régressives) et écologique. Afin de contourner les problèmes qui minent certaines taxes visant un grand nombre de produits de luxe (magasinage à l'étranger et marché noir par exemple), nous proposons de viser l'un de ces produits qui doit être enregistré auprès du gouvernement : les voitures de luxe¹.

Nous proposons donc d'augmenter la taxe sur le véhicule de luxe, qui est déjà perçue lors du paiement de l'immatriculation chaque année. Nous suggérons que la taxe passe de 1 à 5 % pour la valeur des voitures qui excède les 40 000 dollars. Nous proposons aussi de remplacer l'actuelle surtaxe sur les véhicules de forte cylindrée par un bonus-malus sur les émissions de carbone. Pour les véhicules dont les émissions moyennes dépassent le seuil de 150 grammes par kilomètre², une surtaxe de trois dollars s'applique à chaque gramme supplémentaire. Ceux dont les émissions sont inférieures au seuil se voient attribuer une réduction de six dollars par gramme sur le coût de leur immatriculation, jusqu'à concurrence de 400 dollars (soit le coût actuel de l'immatriculation normale). Cette taxe ou ce rabais s'ajouterait chaque année. Le tableau I donne un exemple de l'impact global de cette taxe sur quelques véhicules.

Tableau I : Impact de la taxe de luxe et sur les émissions de CO₂ selon les types de véhicules

Marque	Modèle	Prix de base	TAXE DE LUXE		TAXE VERTE	TAXES TOTALES	
			À l'achat	Après 3 ans		À l'achat	Taux de taxation
Dodge	GRAND CARAVAN	23 994 \$	0 \$	0 \$	262 \$	262 \$	1,1 %
Ford	ESCAPE	27 599 \$	0 \$	0 \$	117 \$	117 \$	0,4 %
Ford	FOCUS	21 599 \$	0 \$	0 \$	-27 \$	-27 \$	-0,1 %
GMC	YUKON	59 694 \$	985 \$	0 \$	387 \$	1 371 \$	2,3 %
Honda	CIVIC	17 988 \$	0 \$	0 \$	-41 \$	-41 \$	-0,2 %
Hyundai	ELANTRA	19 139 \$	0 \$	0 \$	-83 \$	-83 \$	-0,4 %
Jaguar	XJ	105 600 \$	3 280 \$	909 \$	311 \$	3 591 \$	3,4 %
Mazda	3	19 074 \$	0 \$	0 \$	42 \$	42 \$	0,2 %
Mercedes-Benz	SL	148 680 \$	5 434 \$	2 096 \$	442 \$	5 876 \$	4,0 %
Porsche	CAYENNE	67 080 \$	1 354 \$	0 \$	304 \$	1 658 \$	2,5 %
Volkswagen	JETTA	19 050 \$	0 \$	0 \$	76 \$	76 \$	0,4 %

Source : François Servant-Millette. Rapport de stage à la CSQ.

- 1 Les avions privés et les bateaux pourraient aussi être sujets à des taxes de luxe, mais sur le plan fédéral puisque c'est ce dernier qui délivre les permis.
- 2 Ce taux représente une réduction de 20 % des émissions moyennes pour 2012, soit un objectif qui est en deçà de l'engagement du gouvernement québécois en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour 2020.



CSQ

csq.qc.net

Les économistes disent souvent qu'il faut taxer « ce qu'on ne veut pas encourager ». Cette proposition permettrait de percevoir autour de 700 millions de dollars annuellement, tout en décourageant l'achat de véhicules polluants et en pénalisant la parade en véhicules « ostentatoires ». Puisqu'elle vise spécifiquement les automobiles de luxe et qu'elle comporte un bénéfice environnemental réel, cette proposition paraît une solution de rechange beaucoup plus intéressante que l'augmentation d'un autre point de pourcentage de la taxe de vente du Québec et elle permet de récolter environ les mêmes sommes.

Revendication 1

Que le gouvernement bonifie sa taxe sur les véhicules de luxe et qu'il introduise un bonus-malus sur leurs émissions de CO₂.

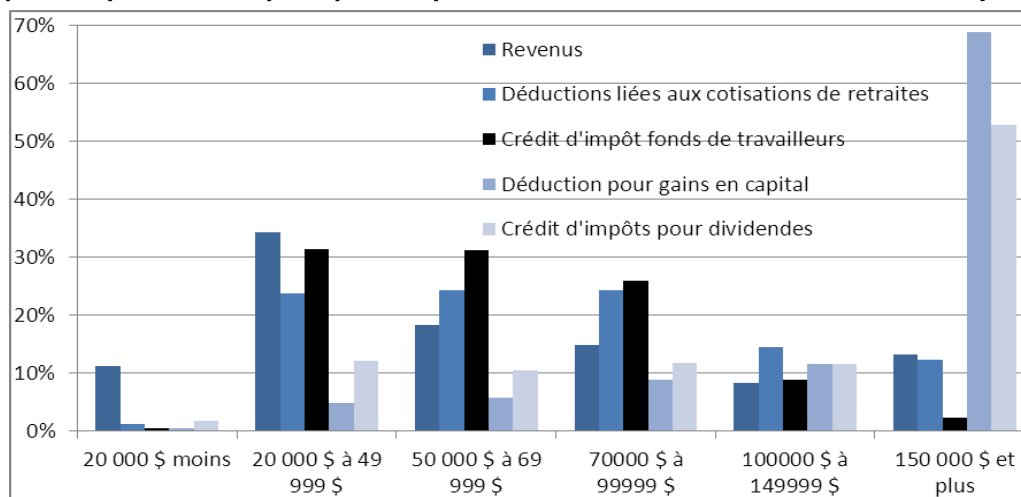


2. Le resserrement des crédits d'impôt et des abris fiscaux profitant aux plus riches

Lorsque l'on complète notre déclaration de revenus, nous réalisons que les taux d'impôt ne s'appliquent pas directement sur notre revenu total, mais plutôt sur notre revenu imposable. Plusieurs déductions et crédits nous permettent de réduire notre revenu total et d'être imposés sur un revenu moins élevé. Or, ce que nous réalisons moins, c'est que les citoyennes et citoyens les plus aisés sont ceux qui utilisent le plus intensément la série d'abris fiscaux, de stratégies comptables et de crédits afin de réduire la part de leurs revenus soumis à l'impôt.

Nous connaissons l'impact des principaux abris fiscaux (exemptions liées aux cotisations pour la retraite tels les régimes enregistrés épargne retraite [REER], l'exemption des gains en capital, les déductions des dépenses de gestion, le traitement particulier des dividendes, les crédits pour les dons de charité, etc.). Nous savons également comment se distribue l'utilisation de ces abris par classe de revenu. Ces informations sont publiées annuellement par le ministère des Finances et de l'Économie. Il ressort de ces documents qu'**à part les exemptions liées aux cotisations pour la retraite, plus particulièrement le crédit d'impôt relatif aux fonds de travailleuses et travailleurs de la classe moyenne qui en bénéficient majoritairement, les avantages des autres abris fiscaux se concentrent chez les contribuables très riches.** Comme en témoigne le graphique 1, c'est plus de 50 % des avantages liés aux déductions pour gains en capital et les crédits d'impôt pour dividendes qui profitent au 1,5 % des contribuables les plus riches.

Graphique 1 : Répartition des principales dépenses fiscales, selon les niveaux de revenu, Québec 2009



Source : Ministère des Finances et de l'Économie du Québec (2012). *Statistiques fiscales des particuliers 2009*. Calcul des auteurs.

Le ministère des Finances demeure absolument muet (ou ne possède pas d'information) sur l'impact général pour les finances publiques d'un ensemble de stratégies de planification fiscale moins connues :

- Les comptes d'épargne libres d'impôt (CELI) ;
- L'utilisation des fondations privées ou des fiducies familiales ;
- L'incorporation des professionnelles et professionnels (médecins, pharmaciennes et pharmaciens, etc.) ;
- Le fractionnement des revenus ;
- Les placements par les assurances vie (le stratagème 10/8)³ ;
- Etc.

Par souci de transparence, il faut exiger du gouvernement qu'il mesure l'impact de ces différentes stratégies sur la caisse commune, et qu'il rende publiques ces informations. La confiance envers notre système fiscal est ébranlée par un sentiment d'injustice vis-à-vis les abris fiscaux dont profitent les plus riches. Il faut y voir plus clair pour rétablir la confiance des citoyennes et citoyens. La divulgation de ces informations nous permettrait également de mieux déterminer les correctifs à apporter.

Il conviendrait de s'attaquer dès maintenant à l'une de ces déductions particulièrement dommageables à l'équité fiscale : l'inclusion partielle des gains en capital. En effet, seulement 50 % de ces gains sont inclus dans le revenu imposable, alors que 100 % des revenus du travail le sont. Afin que tous les revenus soient traités sur un pied d'égalité, et pour décourager la spéculation et les manipulations sur les types de revenus, il apparaît important que le taux d'inclusion des gains en capital soit augmenté comme l'avait promis le Parti québécois (PQ) lors des dernières élections⁴. Par contre, dans un contexte d'économie ouverte comme celle du Québec, il serait plutôt difficile d'aller seul de l'avant avec cette réforme. Idéalement, elle devrait se faire en concertation avec les provinces voisines afin de réduire les impacts de la concurrence fiscale. Déjà, plusieurs politiciennes et politiciens du Canada et des États-Unis ont souligné le bienfondé d'une telle mesure (Obama lui-même avait avancé cette possibilité). Le Québec doit prendre l'initiative et jouer un rôle de meneur sur cette question.

Revendication 2

Que le gouvernement analyse et rende public l'impact des différentes stratégies de planification fiscale agressive sur les revenus de l'État.

En collaboration avec les provinces voisines, qu'il négocie un pacte fiscal qui, entre autres, augmenterait à 75 % le taux d'inclusion des gains en capital.

3. La révision des aides aux entreprises

La féroce compétition que se livrent les provinces canadiennes depuis une décennie concernant les taux d'imposition des profits des entreprises a fait perdre au Québec son titre de province la plus avantageuse pour ces dernières. Cependant, sans être au premier rang, notre taux d'imposition demeure toujours très concurrentiel en Amérique du Nord (Québec : 26,9 %, Ontario : 26,5 %, Alberta : 25 %, Californie : 37,9 %, Ohio : 33,2 %).

Par contre, les très nombreux crédits et les subventions que le gouvernement retourne aux entreprises font du Québec une sorte de « paradis fiscal ». Nous pouvons observer au tableau II que l'aide aux entreprises est deux fois plus élevée au Québec (1,65 % de son produit intérieur brut [PIB]) que chez son voisin ontarien ou que la moyenne des autres provinces canadiennes (respectivement 0,79 % et 0,76 % du PIB). Annuellement, c'est plus de



CSQ

csq.qc.net

3 Ils viennent d'être interdits sur le plan fédéral uniquement.

4 Le PQ proposait d'augmenter de 50 à 75 % le taux d'inclusion des gains en capital.

cinq milliards de dollars qui sont retournés aux entreprises ayant des activités au Québec⁵. On répertorie des centaines de programmes d'aide et de crédits dont on ne connaît pas toujours les effets réels sur l'économie et sur la création d'emplois de qualité.

Tableau II : Subventions aux entreprises et envers certains produits, Canada, 2009

	Montant des subventions et des crédits aux entreprises	Subventions en pourcentage du PIB
	Millions de \$	%
Canada sans le Québec	9 842	0,76 %
Terre-Neuve-et-Labrador	181	0,57 %
Île-du-Prince-Édouard	113	2,43 %
Nouvelle-Écosse	341	1,00 %
Nouveau-Brunswick	269	0,98 %
Québec	5 126	1,65 %
Ontario	4 616	0,79 %
Manitoba	535	1,05 %
Saskatchewan	591	0,90 %
Alberta	1 611	0,55 %
Colombie-Britannique	1 585	0,80 %

Source : Statistique Canada. CANSIM. *Tableau 384-0010*. Calculs des auteurs.



Dans un contexte où le gouvernement souhaite lancer une nouvelle politique de développement économique et industriel qui s'appuie largement sur l'octroi de crédits ou de subventions, il nous apparaît primordial que ce dernier procède à une analyse d'impacts réels des programmes existants. Si le soutien de l'État aux secteurs de pointe, à l'innovation et à la création d'emplois est une bonne chose, il faut s'assurer que ces aides répondent réellement aux objectifs et ne constituent pas uniquement des rabais auxquels les entreprises se sont habituées.

Un ménage dans ces aides aux entreprises s'impose donc. Il y aurait lieu d'effectuer un travail préalable de recensement des différents programmes d'aide aux entreprises et une analyse critique de leurs impacts réels. Cela permettra ensuite de déterminer quelles mesures méritent d'être maintenues et lesquelles pourraient être abolies. Considérant que nous dépensons le double de l'Ontario sur ces programmes d'aide aux entreprises, il serait fort étonnant que nous ne découvrions pas plusieurs centaines de millions de dollars à économiser.

Revendication 3

Que le gouvernement révise l'ensemble de ses programmes d'aide aux entreprises et qu'il élimine ceux qui ne répondent pas aux objectifs sociaux et économiques visés.



CSQ

csq.qc.net

5 Ce chiffre ne tient pas compte des deux milliards de dollars qui sont des subventions directes aux centres de la petite enfance et aux garderies privées ou en milieu familial.